

4

AHMED MOHAMED  
ARR

Mission Permanente  
De la République de Djibouti Auprès de  
L'office des Nations – Unies ET des autres  
Organisations Internationales à Genève



*Vérifier au prononcé*

**Conseil des Droits de l'Homme**  
23ème session EPU novembre 2015

**Declaration de Djibouti à l'EPU Géorgie**  
**Conseil des Droits de l'Homme, le 10-11-2015**

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la délégation de Géorgie et la féliciter pour la présentation.

Djibouti salue les Progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées par le gouvernement Géorgiens dans le cadre de l'EPU précédente et prends note notamment les succès réalisés en faveur des droits de l'homme notamment l'adoption de la loi sur l'élimination de toutes les formes de discriminations

Djibouti encourage la Géorgie à oeuvrer pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

La République de Djibouti souhaiterait faire les recommandations suivantes :

- poursuivre ses efforts en vue de promouvoir davantage les droits de l'homme
- modifier le Code pénal en y incluant les propos racistes afin définir clairement la discrimination directe et indirecte et de reconnaître que les motifs d'ordre racial, religieux, national ou ethnique constituaient une circonstance aggravante
- D'encourager les fréquentations scolaires des filles et d'éliminer tous obstacles à leur accès à l'éducation notamment la condition de citoyenneté au-delà de la neuvième année

Et nous leur souhaitons le plein succès.

Je vous remercie Monsieur le Président de votre attention